

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

16-161

OBJET : Projet d'aménagement du site « IGN », terrains libérés par l'Etat et mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) par la ville de Saint-Mandé : autorisation du président pour signer la convention à venir

Membres en exercice	90
Présents titulaires	72
Représentés	15
Absents	3

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

Présents : Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANEL ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETTI ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHE ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

Représentés : Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

Absents : Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ; J

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160926-16-161-DE
Date de télétransmission : 27/09/2016
Date de réception préfecture : 27/09/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

OBJET : Projet d'aménagement du site « IGN », terrains libérés par l'Etat et mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) par la ville de Saint-Mandé : autorisation du président pour signer la convention à venir.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5219-5 II,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 332-11-3 et L 332-11-4 relatifs au Projet Urbain Partenarial,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mandé approuvé le 12 mai 2011 et modifié le 26 mars 2013,

VU le courrier de la SAS REFERENCE en date du 11 mai 2016,

VU le projet de convention de Projet Urbain Partenarial ci-annexé,

CONSIDÉRANT que la convention de Projet Urbain Partenarial permet d'apporter le cadre réglementaire nécessaire à la prise en charge financière par l'opérateur tertiaire d'une fraction des équipements publics répondant aux besoins des futurs usagers des bureaux,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les futurs usagers des bureaux, de disposer notamment d'un auditorium, de salles polyvalentes et de locaux au sein de l'incubateur pour d'éventuels partenaires, dans cet équipement public,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 6 septembre 2016,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de Projet Urbain Partenarial relatif à l'opération d'aménagement au sud du site IGN.

AUTORISE le Président à signer cette convention et l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

CHARGE le Président ou toute personne habilitée, d'engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signés après lecture,

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160926-16-161-DE
Date de télétransmission : 27/09/2016
Date de réception préfecture : 27/09/2016